

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 403 Administration des soins de santé			
Code	PAIR4B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Lou DUVIVIER (lou.duvivier@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Anne-Sophie FRANKARD (anne-sophie.frankard@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Julie DE NEVE (julie.de.neve@helha.be) Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

- C 3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.
- C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- C 3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence C 5 **Assurer la communication professionnelle**

- C 5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage visés

Dans le contexte d'une institution hospitalière, organiser les interventions de soins infirmiers en fonction des

principes légaux relatifs au DIRHM et des conditions de délégation des tâches.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR4B03A	Principes d'administration et de gestion de soins	12 h / 1 C
PAIR4B03B	AIP situations d'intégration	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR4B03A	Principes d'administration et de gestion de soins	10
PAIR4B03B	AIP situations d'intégration	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Principes d'administration et de gestion des soins" et "AIP situations d'intégration" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Principes d'administration et de gestion de soins			
Code	15_PAIR4B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lou DUVIVIER (lou.duvivier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 403 : Administration des soins de santé.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence de fin de formation

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité.

Acquis d'apprentissage de l'UE 403

Dans le contexte d'une institution hospitalière, organiser les interventions de soins infirmiers en fonction des principes légaux relatifs au DIRHM et des conditions de délégation des tâches.

Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage et objectifs

- Réaliser une analyse comparative des différents modèles d'organisation sur base d'une situation donnée.
- Expliquer le processus de création d'un référentiel d'organisation des soins.
- Expliquer les principes légaux qui régissent le DI-RHM
- Retrouver dans le manuel de codage du DI-RHM les informations nécessaires à noter au dossier infirmier afin de permettre l'enregistrement optimisé des activités infirmières
- Illustrer et argumenter sur base d'exemples issus de sa pratique ou de situations données les éléments suivants la validation d'un item issu du DI-RHM

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- A. Organisation
 1. Théories des organisations
 - a. Mintzberg Henry

- b. Crozier et Friedberg : théorie de l'acteur stratégique
- 2. Organisation des soins en institution hospitalière
 - a. Les départements
 - (1) normes d'encadrement
 - (2) index
 - b. L'organigramme
 - (1) les nouvelles fonctions (hygiène et autres)
 - (2) liens avec la qualité
- B. Dossier patient et DI-RHM (6h)
 - 1. Cadre légal
 - 2. Définition
 - 3. Utilisation des classifications en soins infirmiers pour les DI-RHM
 - 4. Intérêt pour la profession
 - 5. Lien avec le financement des hôpitaux
 - 6. Traçabilité (organisation du dossier infirmier, qualité des notes d'observation au dossier infirmier, validation pour l'enregistrement DI-RHM)
- C. La pratique avancée : le modèle de Hamric

Démarches d'apprentissage

Exposés "powerpoint" - partage - lectures - exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps pour des questions/reponses au dernier cours

Disponibilité par mail pour les questions éventuelles

Sources et références

Exposés "Powerpoint" placés sur la plateforme

Manuel de codage DI-RHM de septembre 2017 : version officielle 2.0 du SPF santé publique

Structure et dynamique des organisations d'Henry Mintzberg (livre)

L'acteur et le système de Michel Crozier et Erhard Friedberg (livre)

Législation belge

Nombreuses références bibliographiques à la fin des exposés "Powerpoint"

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports des 6 cours

Le manuel de codage

Des références législatives

Un extrait du livre : L'acteur et le système

Des lectures complémentaires "non obligatoires"

Des articles pour réaliser les exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel au Q2 en avril avec :

Restitutions théoriques

Mettre en pratique la théorie

Faire des liens entre la théorie et la pratique

Au Q3 : examen écrit en présentiel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 4 Bachelier : infirmier responsable en soins généraux » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP situations d'intégration			
Code	15_PAIR4B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lou DUVIVIER (lou.duvivier@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 403.

Les AIP se réalisent en lien avec le cours théorique : Principes d'administration et de gestion des soins

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 403 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité.

Acquis d'apprentissage de l'UE 403

Dans le contexte d'une institution hospitalière, organiser les interventions de soins infirmiers en fonction des principes légaux relatifs au DIRHM et des conditions de délégation des tâches.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

AIP Situation d'intégration : à partir de "dossiers pratiques relatifs à l'organisation de services"

1.Organiser le travail d'une équipe pendant une matinée

2.Formation des personnes sous sa responsabilité

3.Délégation aux aides-soignants

4.Prise en compte des impératifs pour la gestion d'un service

Démarches d'apprentissage

A partir de dossiers pratiques :

- Lecture individuelle

- Premier travail individuel
- Mise en commun en groupe de 2 ou de 4
- Correction collective et partage des réponses

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps pour des questions en fin de cours
Disponibilité par mail pour des questions éventuelles

Sources et références

Dossiers pratiques
Législation belge (liste d'acte)
Expérience de l'étudiant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les dossiers pratiques sont placés sur ConnectED
Les documents avec les questions liées aux dossiers pratiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

La partie AIP situations d'intégration n'est pas évaluée en tant que tel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 4 Bachelier : infirmier responsable en soins généraux » qu'il.elle a reçu et signé et pour lequel il.elle a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).